

Extension et réaménagement de la mairie

26 rue de Paris 45520, Chevilly



© Marie-Claire Bordaz

Présentation

Qualité urbaine/d'insertion L'analyse du site et du bâti existant, de ses potentialités et ses contraintes, ainsi que la vocation du projet ont déterminé les choix architecturaux, et en premier lieu l'implantation et la volumétrie de l'extension. Ainsi, il a été choisi d'étendre la mairie par une construction neuve de volumétrie simple, implantée sur un axe nord-sud, parallèle au faîtage du bâtiment existant. Celle-ci s'étend sur toute la longueur de la façade est de la mairie existante, et sur une profondeur minimale afin de préserver le maximum d'espace libre dans la cour côté est. Par sa volumétrie et les matériaux qui la composent, la construction neuve s'intègre facilement au volume de l'ancienne mairie et crée une harmonie avec les façades existantes. Le volume simple et allongé de l'extension est revêtu de terre cuite en couverture et sur les deux longs pans. **Qualité architecturale** Par ses proportions allongées, sa volumétrie et sa peau en terre cuite, la partie neuve est une réinterprétation de l'architecture traditionnelle de la ferme beauceronne. La toiture de l'extension se prolonge coté nord sur la place de l'église par un large débord, formant un auvent et constituant avec le sas d'entrée en saillie un signal qui marque le nouvel accès à la mairie. L'écriture et les matériaux de la façade nord, bardage en châtaignier et larges baies vitrées, confèrent à cette façade d'entrée un caractère plus accueillant et chaleureux. Une certaine indépendance volumétrique de la construction neuve par rapport à l'existant a été recherchée. La liaison entre les deux bâtiments est assurée à l'étage par une galerie vitrée en position centrale, ce qui permet de créer à ce niveau un volume en creux, ou "faille lumineuse" entre existant et extension. Au rez-de-chaussée, cet espace est simplement couvert par une verrière qui apporte une lumière naturelle importante dans toutes les circulations et la salle du conseil. Par cette "politesse" qui est faite au patrimoine ancien, l'extension vient au contact de l'existant de façon légère au rez-de-chaussée et ponctuelle à l'étage, permettant

ainsi de respecter la volumétrie et la façade de la mairie actuelle. **Système(s) constructif(s)** Maçonnerie traditionnelle et charpente bois lamellé-collé pour l'extension. Mur ossature bois pour la façade d'entrée (nord). **Dimension environnementale** Bâtiment neuf (extension) conforme à la RT 2012. Isolation thermique du bâtiment existant. Recours à des matériaux naturels et sains : terre cuite, bois issu de forêts durablement gérées, zinc naturel... **Intérêt(s) spécifique(s)** Projet lauréat du prix du Grand Prix 2014 La Tuile Terre Cuite - Architendance - 1er prix catégorie "Bâtiment tertiaire"

Programme

Réaménagement complet de la mairie, extension comprenant l'accueil du public, salle du conseil, bureaux et locaux annexes.

Mots clés EXTENSION DE BATIMENT - MAIRIE - OSSATURE BOIS - RENOVATION DE BATIMENT - TERRE CUITE - ZINC

Concepteur(s) Atelier POINVILLE LAVAUX architectes

Maître(s) d'ouvrage(s) Commune

Types de réalisation Equipement administratif

Année de réalisation 2014

Surface(s) 1 115 m² (SHON) (bâtiment existant 525 m², bâtiment neuf 590 m²)

Coûts 1 290 000 euros (HT)

Crédit photos M-C BORDAZ photographe

Date de mise à jour 10/10/2019





